

De la surveillance à la transparence

Les demandes d'accès aux documents administratifs au service de la recherche en sciences sociales

Jeudi 12 décembre 2024

Midi du D - IGEAT

Université libre de Bruxelles (ULB)

Laurent Roy, LDH, Roy.Laurent@protonmail.com

Jérémy Grosman, UNamur – CRIDS, Jeremy.Grosman@unamur.be

Corentin Debailleul, ULB – IGEAT, Corentin.Debailleul@ulb.be

Emmanuelle de Buisseret Hardy, LDH ; ULB – CPDS, edebuisseret@liguedh.be

Nicolas Bocquet, UCLouvain – ISPOLE, Nicolas.Bocquet@uclouvain.be

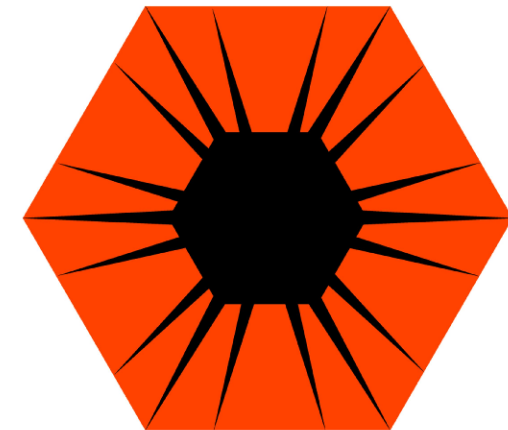
Contexte du projet

- Déploiement accru de dispositifs de surveillance dans l'espace public (caméras, drones, bodycams, *etc.*)
- Objectifs politiques variés (sécurité publique, gestion routière, propreté publique, LEZ, *etc.*)
- Investissements régionaux et fédéraux + projets de villes 'intelligentes'
- Crise covid-19 = accélérateur ?
- Malgré implications démocratiques importantes, opacité importantes des autorités (*cf.* nos travaux précédents)

Contexte du projet

- **Le droit d'accès au document administratif comme manière de contourner cette opacité et de massifier la collecte de données ?**
 - Article 32 Constitution + lois et décrets
 - Garantit aux citoyen·nes la possibilité de consulter les documents administratifs et de s'en faire remettre gratuitement une copie
 - Possibilité de cartographier l'infrastructure de surveillance en Belgique francophone ?
- D'un intérêt porté sur la surveillance vers la transparence administrative

Partenariat

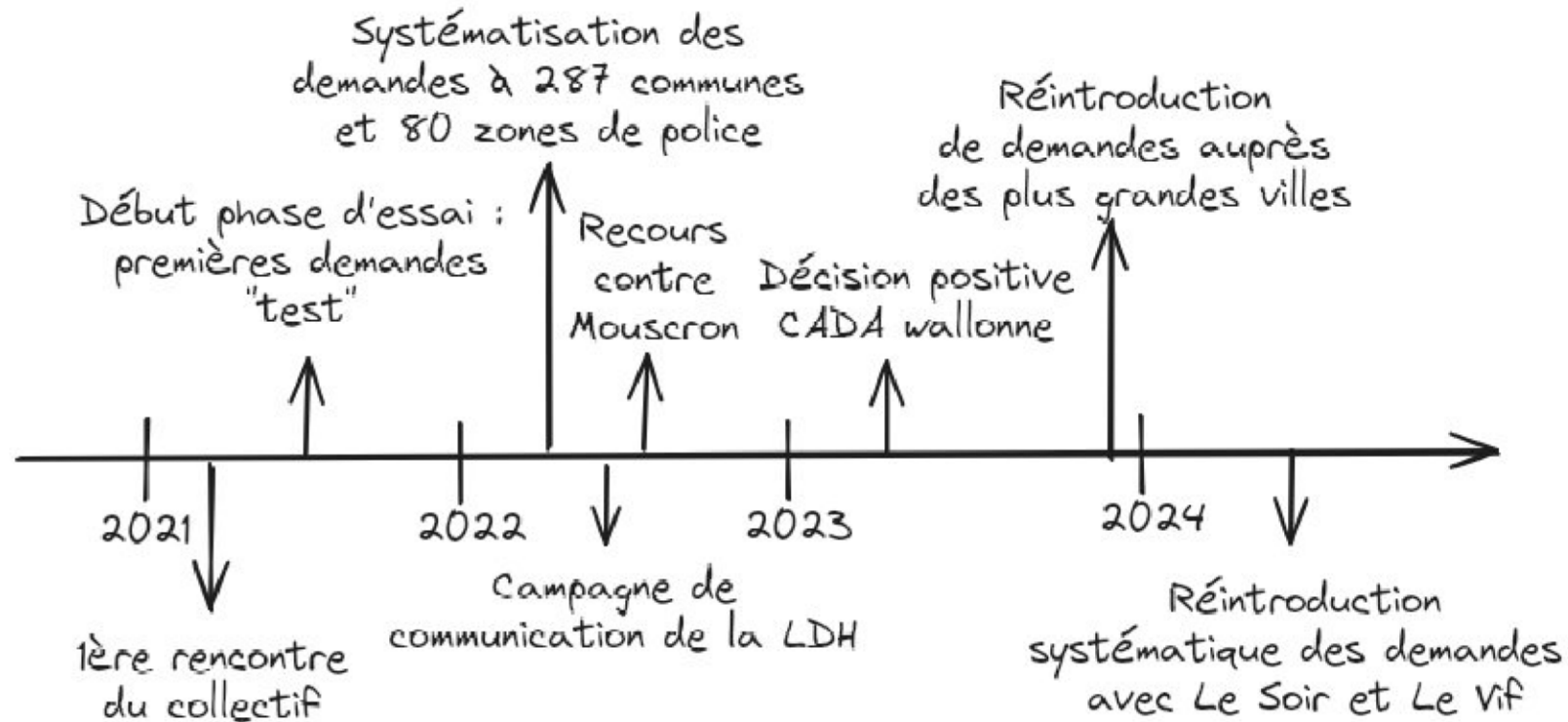


TECHNOPOLICE.BE

Contenu d'une demande d'accès

1. La localisation des caméras dans les lieux ouverts ;
2. Les autorisations communales ;
3. Les documents relatifs aux marchés publics ;
4. Les analyses d'impact relatives à la protection des données (AIPD).

Chronologie



Question de recherche

- Dans quelle mesure un recours massif au droit d'accès comme méthode systématique de collecte de données peut-il être pertinent afin de documenter l'évolution de l'infrastructure de surveillance en Belgique francophone ?

Facteurs internes (choix méthodo)

- **Choix des *documents***
 - Connaissances empiriques grâce à nos précédentes recherches
 - Appui juridique LDH
- **Choix des *destinataires***
 - 287 communes + 83 ZP
- **Choix de *l'expéditeur·ice***
 - LDH (réputation + capacité recours) → ≠ Esposito *et al.* 2024
- ***Forme de la demande***
 - Style formel + références aux textes juridiques → rapport confrontationnel
 - Plateforme Transparencia

Plateforme participative en ligne

français ▾[Se connecter ou s'inscrire](#)

[Faire une demande](#)[Parcourir les demandes](#)[Voir les autorités publiques](#)[Blog](#)[Aide](#)

Ligue des Droits Humains

Inscrit à Transparencia en 2021

[Envoyer un message à Ligue des Droits Humains](#)

[Connectez-vous](#) pour changer le mot de passe, les abonnements et plus encore (Ligue des Droits Humains seulement)

Filtrez suivant le statut de la demande (optionne

Rechercher les contributions de cette personne

SUIVRE CETTE PERSONNE

Suivre

[Flux RSS](#)

SUR CETTE PAGE

[Demandes d'accès à l'information](#)

[Commentaires](#)

Les 598 demandes d'accès à l'information de cette personne (approximation)

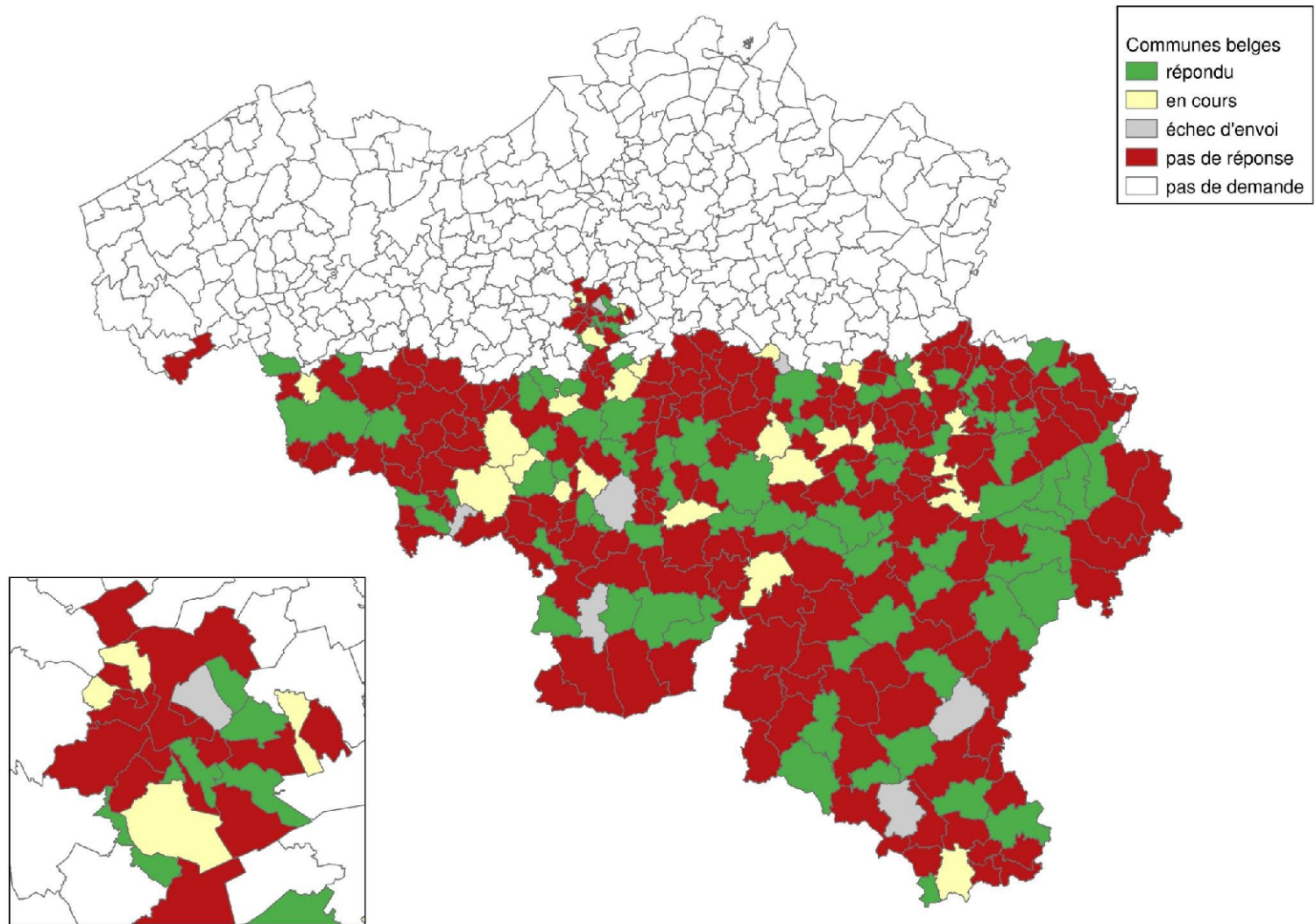
Informations sur les dispositifs de surveillance de la commune

Réponse par [Ville de Wavre](#) à [Ligue des Droits Humains](#) le 25 octobre 2024.

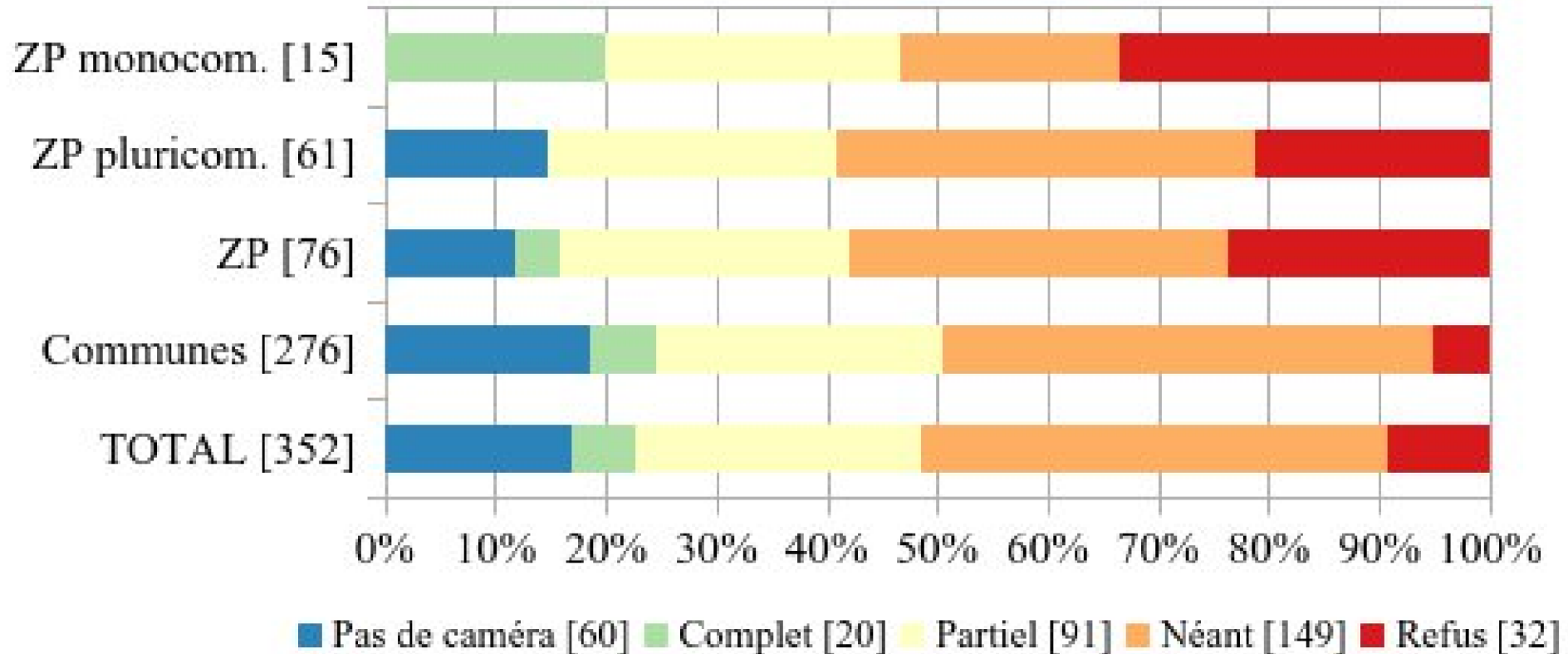
 En attente de classement.

Madame, Vous trouverez le document scanné suivant le lien : <https://wavre.fromsmash.com/documents-camera> Le listing se trouve page 3-4 La phase 1 pag...

Situation en mai 2022



Qualité des réponses en fonction du type d'entité sollicitée

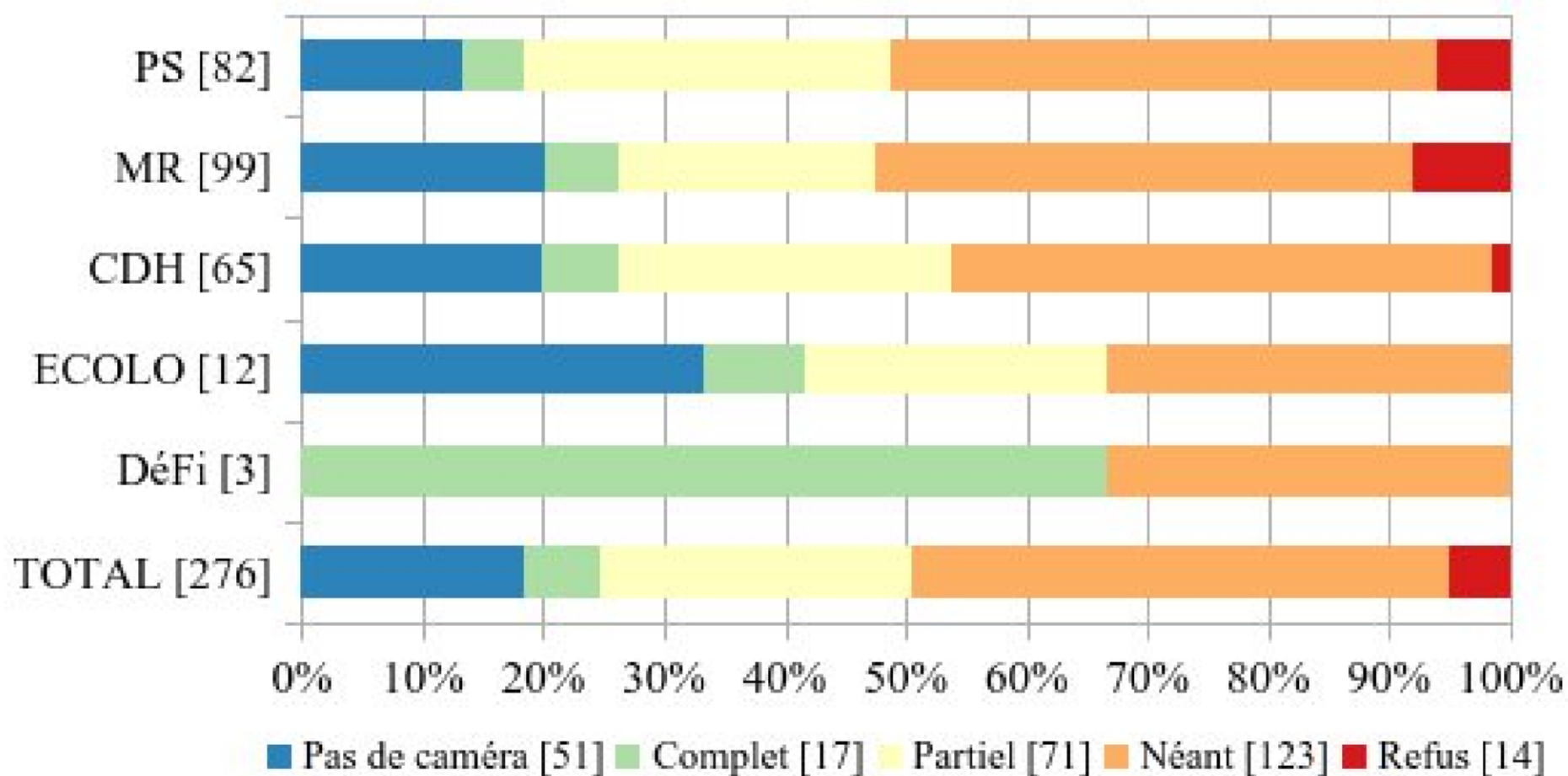


Il existe une corrélation positive (0,125) de faible significativité (valeur $p = 0,0661$) entre l'obtention d'une réponse et l'existence d'une obligation légale avec recours contraignant.

Facteurs externes (propres aux admin)

- (i) **Existence ou non d'une *obligation légale***
 - Présence/absence d'une obligation légale pesant sur les entités admin
- (ii) **Normes propres à la *culture administrative***
 - Culture admin communes $\neq$ culture admin ZP en termes de transparence
- (iii) **Position à l'égard de la *transparence du parti politique au pouvoir***
 - Attitude du parti politique du bourgmestre par rapport à transparence
- (iv) **Moyens à disposition de l'administration**
 - Impôt collecté

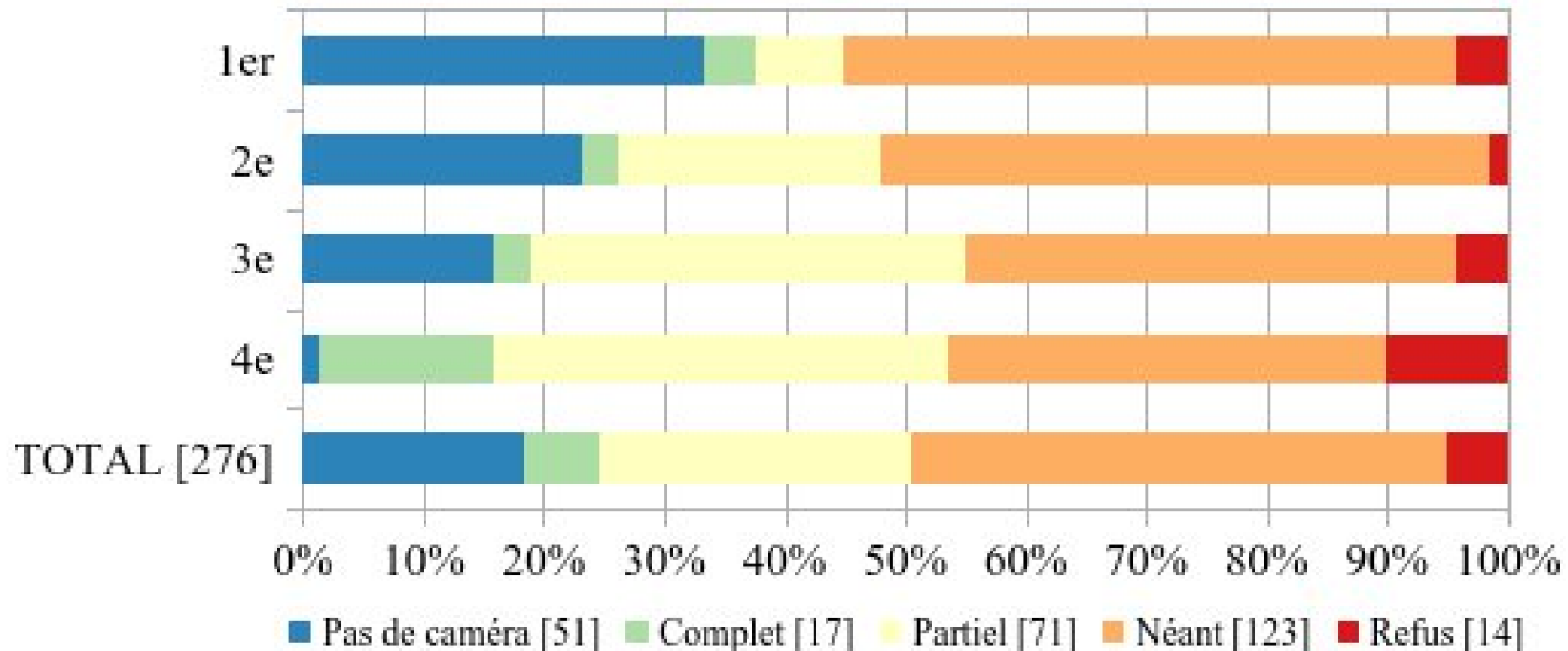
Qualité des réponses en fonction de la couleur politique du bourgmestre



Qualité des réponses en fonction de la couleur politique du bourgmestre

- Les communes dirigées par le MR nous ont fourni 8 % moins de réponses que la moyenne.
- Sur base de nos données agrégées à celles des journalistes du *Vif* et du *Soir*, il apparaît une corrélation (0,164) significative (valeur $p = 0,0223$) entre mayorat MR et refus ou absence de réponse.
- Les écologistes dirigent trop peu de communes pour permettre des tests statistiques.
- Nous avons aussi tenté de mesurer la corrélation du taux de réponse avec le genre et l'âge des bourgmestres. Les chiffres tendent vers une direction intuitive : on obtient d'autant moins de réponse que les bourgmestres sont masculins et âgés. Cependant, les corrélations sont loin d'être significatives et aucune conclusion ne saurait être tirée sans test supplémentaire.

Qualité des réponses en fonction des impôts des communes (quartiles)



Les résultats présentent une corrélation positive (0,179) et significative (valeur $p = 0,0153$) entre la présence d'une réponse et l'impôt total.

Tableau de contingence croisant le taux de réponse avec la couleur politique des bourgmestres et le caractère urbain ou rural des communes

Couleur politique du bourgmestre	Typologie	Demandes	Réponses	Taux de réponse	Écart à la moyenne
ECOLO	Urbain	7	5	71,4 %	16,9 %
	Rural	3	2	66,7 %	19,4 %
	Total	12	8	66,7 %	16,3 %
CDH	Urbain	21	14	66,7 %	12,1 %
	Rural	35	18	51,4 %	4,1 %
	Total	65	35	53,8 %	3,5 %
MR	Urbain	31	15	48,4 %	-6,2 %
	Rural	55	26	47,3 %	0,0 %
	Total	99	47	47,5 %	-2,9 %
PS	Urbain	45	22	48,9 %	-5,7 %
	Rural	26	12	46,2 %	-1,1 %
	Total	82	40	48,8 %	-1,6 %
TOTAL	Urbain	110	60	54,5 %	
	Rural	129	61	47,3 %	
	Total	276	139	50,4 %	

Recours



COMMISSION D'ACCÈS AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS
RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

La Commission estime dès lors que l'introduction d'un recours auprès d'elle ne peut être qualifié d'introduction d'une procédure judiciaire au sens des statuts de la partie requérante. Au regard de ces derniers et en l'absence de mandat valablement émit par la partie requérante, Monsieur Szoc n'est par conséquent pas compétent pour introduire le présent recours auprès de la Commission.

9. Tenant compte de ce qui précède, la Commission constate qu'en toute hypothèse, le recours n'a pas été signé par les personnes fondées de pouvoir. Le recours est, partant, irrecevable.

III. Décision

10. Le recours est irrecevable.

COMMISSION D'ACCÈS AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS



Wallonie

Section Publicité de l'administration

DÉCISION N° 257

13 décembre 2022

Ville – Documents relatifs à des caméras de surveillance – Sécurité de la population – Ordre public – Recherche ou poursuite de faits punissables – Secrets d'affaires – Obligation de secret instaurée par la loi – Demande manifestement trop vague – Obligation de collaboration – Communication partielle

Impact

ACCUEIL • COMMUNALES 2024

85 communes cultivent le secret sur leurs caméras de surveillance (cartes interactives)

« Le Soir », « Le Vif » et la Ligue des droits humains ont questionné les 281 communes wallonnes et bruxelloises dans l'objectif de cartographier leurs caméras de surveillance. Un recensement rendu impossible... par le manque de transparence de nombreuses entités.

Article réservé aux abonnés



Par **Xavier Counasse**, **Joël Matriche** et **Arthur Sente** (avec « Le Vif »)

Publié le 10/10/2024 à 06:30 | Temps de lecture: 1 min



Le recours aux caméras est devenu un thème de campagne important pour les élections communales. © DR

Communes

Votre commune est-elle transparente? Voici celles qui refusent de dire si elles disposent de caméras de surveillance (carte interactive)

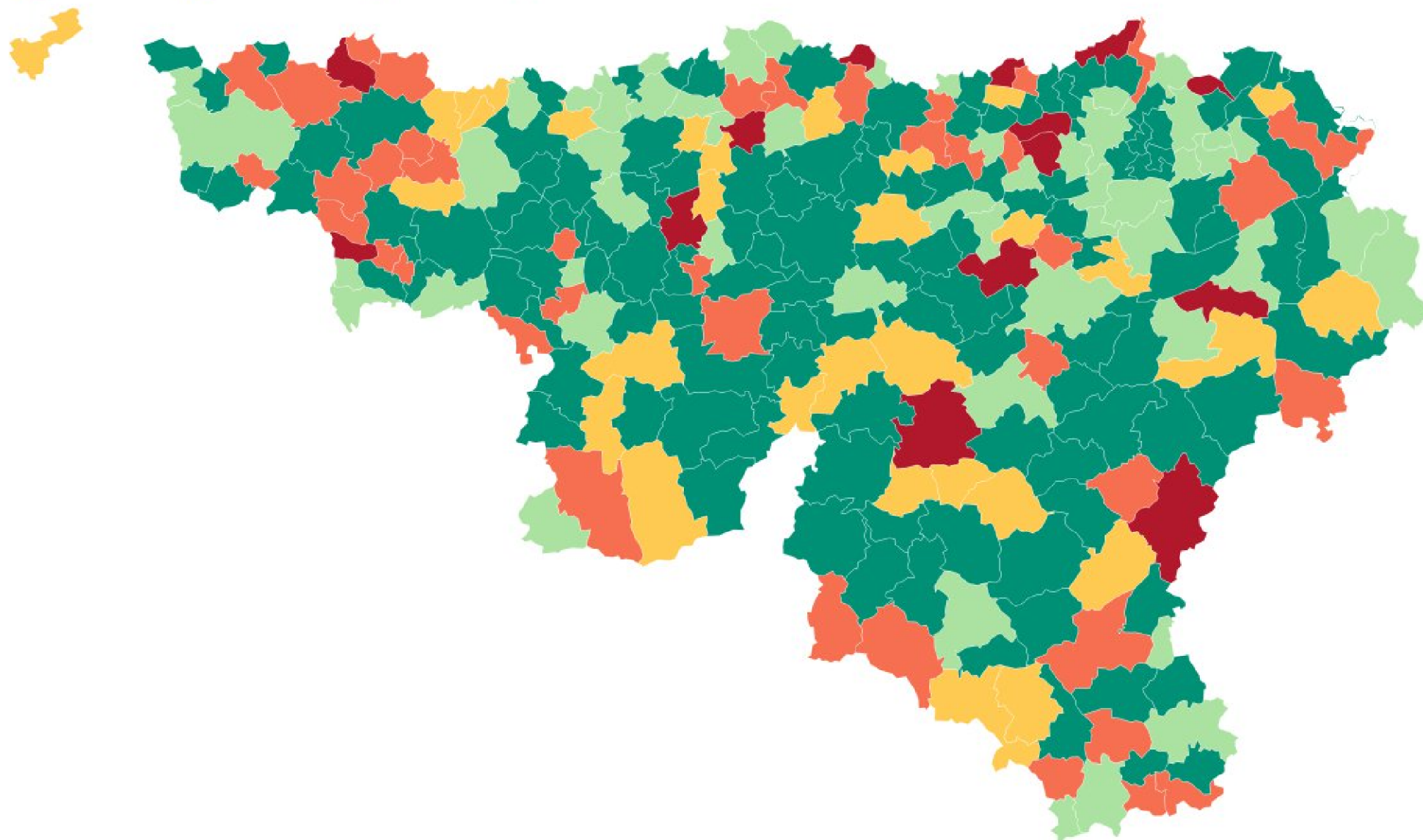
Thierry Denoël • **Christophe Leroy** • **Laurence Van Ruymbeke**

10-10-2024, 06:30 • Mise à jour le: 10-10-2024, 13:10

Le Vif, Le Soir et la Ligue des droits humains ont sondé les communes sur les caméras installées sur leur territoire. Résultat: 136 se sont montrées transparentes. Quatorze pas du tout.

En quelle mesure les communes wallonnes ont-elle été transparentes?

■ refus ■ absence de réponse ■ réponse insuffisante ■ réponse partielle ■ réponse complète



Bilan de la dernière relance

Communes wallonnes (17/11/2023)	262	100 %
réponses	130	50 %
absences de réponse	128	48 %
refus	4	2 %

Communes (01/12/2024)	281	100 %
réponses	225	80,1 %
absences de réponse	42	14,9 %
refus	14	5,0 %

Les causes de l'augmentation significative de réponses (partielles ou complètes) seraient :

1. la deuxième salve d'envoi ;
2. la décision de la CADA ;
3. les journalistes plus insistants ;
4. l'approche des élections communales.

Conclusions

- Facteurs internes
 - LDH comme facteur décisif (crédibilité + capacité recours)
 - Disponibilité de main d'œuvre qualifiée
 - Persévérance + mixité et interdisciplinarité du collectif de recherche
 - Quid Transparencia ?
- Facteurs externes
 - Cadre légal
 - Culture administrative
 - Taille de l'entité
 - Couleur politique

Perspectives futures ?

- Collaboration avec les journalistes du *Soir* et du *Vif*
 - Analyse du contenu des documents
 - Quels acteurs de la surveillance policière en Belgique ?
- Géographie de la vidéosurveillance urbaine
- Couleurs politiques et transparence (pas uniquement bourgmestre)
- Introduction d'autres recours ?
- Enquêter sur les cas aberrants ?
- Entretiens avec les acteurs de terrain ?
 - administrations
 - mandataires communaux
 - CADA

Discussion

Cadre juridique

- Article 32 de la Constitution belge [1993]
 - « Chacun a le droit de consulter chaque document administratif et de s'en faire remettre copie » sauf dans les cas prévus par le législateur.
- Loi fédérale du 11 avril 1994 relative à la publicité de l'administration
- Décret de la Région wallonne du 30 mars 1995 relatif à la publicité de l'administration.
- 16 mai 2019. Décret et ordonnance conjoints de la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française relatifs à la publicité de l'administration dans les institutions bruxelloises